

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 septembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Gérard CHENOZ - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Daniel HERMANN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Robert ASSANTE - Roland BLUM - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Albert GUIGUI - Michel ILLAC - Jérôme ORGEAS - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Dominique TIAN - Didier ZANINI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 006-1229/15/BC

■ Approbation d'une convention avec l'association Pôle métropolitain de l'entrepreneuriat pour la mission de préfiguration du pôle de création d'entreprises de la Cabucelle
DPEATSV 15/13587/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Les territoires du Nord de Marseille (13ème, 14ème, 15ème et 16ème arrondissements) enregistrent depuis plusieurs années les plus forts taux de création d'entreprises, mais également les plus forts taux de défaillance d'entreprises.

L'acte de création est très souvent conduit sans être accompagné par une organisation d'aide à la création (alors qu'elles sont très nombreuses mais généralement situées en centre-ville et donc trop éloignées).

Par ailleurs, le marché privé de l'immobilier d'entreprise est peu adapté aux besoins de ces créateurs. En effet, par suite du manque de maîtrise foncière dans les territoires en difficulté, MPM a incité le secteur privé à réaliser des investissements immobiliers pour permettre l'accueil et le développement d'entreprises. Celui-ci a répondu présent, mais il s'est, en priorité, tourné vers des investissements de bureaux. Or, la très grande majorité des créateurs issus des territoires en difficulté créent des entreprises dans des secteurs d'activités tels le bâtiment, les services à la personne, les services aux entreprises avec comme

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Septembre 2015

premier périmètre de chalandise le territoire dont ils sont issus. Ils rencontrent donc souvent une difficulté majeure, celle d'accéder à un local adapté à leurs besoins.

Profitant de l'effet de levier du dispositif ZFU et de l'opportunité du Programme Opérationnel Feder 2007-2013 Axe 4.1, MPM a décidé de réaliser un Pôle de création d'entreprises en ZFU afin de soutenir les porteurs de projet issus de ces territoires.

L'objectif est, d'une part, de proposer des locaux adaptés aux créateurs (petits locaux d'activité en majorité) à des conditions préférentielles (baux précaires, absence ou diminution des cautions et garanties exigées, services adaptés) et, d'autre part, de mettre en place un lieu lisible et de proximité dédié à la création d'entreprises (lieu de permanences, de ressources, de conseil et d'innovation).

L'objectif est de générer 118 créations d'activités et d'emplois par an.

Ce projet vient ainsi coordonner, animer et renforcer les actions existantes sur ces territoires (les deux agents d'amorçage, les réunions d'information collectives sur la création d'entreprise organisées par la Maison de l'Emploi de Marseille, le travail des structures spécialisées dans l'accompagnement à la création....) en permettant d'apporter des réponses adaptées aux créateurs issus de ces quartiers fragilisés.

Il représente pour MPM un investissement total de 6.008.000 euros HT (dont 1.500.000 euros HT de terrassement et dépollution) avec des participations du FEDER (2.640.000 euros HT), de la Ville de Marseille (apport du foncier estimé à 650.000 euros HT), de l'Etat (416.667 euros HT), de la Région PACA (200.000 euros HT) et du Conseil Départemental 13 (200.000 euros HT).

L'animation et la gestion de ce pôle sont confiées à une structure remplissant les grandes missions d'un gestionnaire de pépinière (hébergement d'entreprises, conseil et accompagnement, dynamique territoriale, gestion technique du bâtiment etc.) : l'association « Pôle Métropolitain de l'Entrepreneuriat ».

Cette association, créée spécifiquement en juillet 2015 et présidée par Monsieur Patrick Torre a pour objet la gestion collective du Pôle de création de la Cabucelle. Elle sera titulaire d'un bail commercial et supportera les risques financiers et d'exploitation avec le soutien des différentes collectivités territoriales et partenaires institutionnels (MPM, Conseil Départemental, Région PACA, Ville de Marseille, Caisse des Dépôts).

Ce bâtiment sera livré et opérationnel en mars 2016.

Pour l'année 2015, l'activité de cette association consistera donc à préfigurer le lancement du pôle de création. Dans ce sens il est envisagé différentes actions visant à anticiper et préparer cette ouverture. Ces actions portent sur :

La communication

→ L'élaboration d'une stratégie de communication visant les publics cibles du Pôle et conforme au business plan.

→ la déclinaison de la stratégie de communication : construction des outils de communication (construction du storytelling, choix d'un nom définitif, création d'un logo et d'une charte graphique, création du site Internet, d'outils WEB 2.0 et de supports de communication : flyers, plaquettes, kakémonos)

→ la déclinaison de la stratégie de communication : premières actions de pré-commercialisation (sensibiliser les prescripteurs, démarrer une représentation du Pôle dans certaines manifestations dédiées à l'entrepreneuriat et à l'emploi etc)

La préparation de l'équipe :

Recrutement du directeur, réalisation des fiches de poste et préparation de l'équipe

La constitution des partenariats

En amont de l'ouverture les différents partenariats devront être conclus avec le réseau d'appui à la création et développement d'activités pour organiser les permanences, l'évènementiel et la prescription, le pool d'expert, les associations et fédérations d'entreprises, les entreprises locomotives territoire et tout acteur susceptible de contribuer à la réussite du Pôle

Pour 2015 le budget prévisionnel de l'association s'élève à 85 000 euros TTC répartis de la manière suivante :

DEPENSES	2015
Fournitures entretien petit équipement	1 000 €
Fournitures administratives	1 000 €
Total Achats	2 000 €
Assurance des locaux et autres assurances	500 €
Total Services extérieurs	500 €
Prestation de services Informatiques	4 000 €
Honoraires expert-comptable	1 000 €
Honoraires (autres - Expertises juridiques)	10 000 €
Communication/ relation presse	26 000 €
Formation	3 000 €
Missions et déplacements	3 000 €
Réception	6 000 €
Internet/Téléphone	500 €
Téléphones portables	400 €
Frais postaux /Affranchissements	500 €
Réseaux professionnels	2 500 €
Total Autres achats et charges externes	56 900 €
Total Salaires Bruts	16 417 €
Total Charges sociales	8 361 €
Total Mutuelle	822 €
Total Charges de personnel	25 600 €
TOTAL DES CHARGES	85 000 €
RECETTES	2015
MPM	60 000 €
Conseil Départemental	25 000 €
TOTAL DES RESSOURCES	85 000 €

Pour les années 2016 et suivantes, le compte d'exploitation prévisionnel sur 3 ans s'établit sur la base d'un taux de remplissage des locaux d'activités destinés aux jeunes créateurs, allant de 40 à 70%. Ceci génèrera un besoin annuel en recettes de 160 000 euros pour 2016, 210 000 euros pour 2017 et 190 000 euros pour 2018 et suivantes, nécessitant la participation de MPM et des autres collectivités.

Il est proposé au Bureau de Communauté de participer, au titre de l'année 2015, au lancement du pôle de création de la Cabucelle en apportant à l'association « Pôle Métropolitain de l'Entrepreneuriat » une subvention de fonctionnement d'un montant de 60.000 euros, dont les modalités de versement sont définies dans la convention de partenariat ci-annexée.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Septembre 2015

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FCT n°004-094/14/CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil au Bureau ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir la création et le développement des TPE de Marseille Provence Métropole en leur proposant des locaux et services adaptés ainsi qu'un accompagnement renforcé
- L'enjeu majeur que représente cette opération pour la Communauté Urbaine en termes de développement économique et d'emploi et sa cohérence avec la stratégie de développement économique de MPM et le contrat de ville intercommunal, notamment son pilier « développement de l'activité et de l'emploi »

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association « Pôle Métropolitain de l'Entrepreneuriat ».

Article 2:

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa
Le Vice-Président Délégué - Développement
économique - Zones d'Aménagement Concerté

Patrick BORÉ

Pour Présentation
Le Président Délégué de la Commission
Développement Economique et Emploi

Gérard CHENOZ

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Septembre 2015